

AltaRendement 2020 Code ISIN FR0013527975

Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de paiement de SG Issuer et de Société Générale.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	AltaRendement 2020
Emetteur	SG Issuer
Garant	Société Générale
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Code ISIN	FR0013527975
Montant Nominal de l'émission	30 000 000 EUR
Devise	EUR
Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)	1 000 EUR
Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)	Indice EURO iSTOXX EWC 50® (Code Bloomberg : ISXEC50). Cet indice équilibré est composé des 50 actions de l'indice Euro Stoxx 50®, indice de référence de la zone Euro. Chaque action représente 2% du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement. Sa composition est revue trimestriellement à l'identique de celle de l'indice Euro Stoxx 50® au mois de mars, juin, septembre et décembre. L'indice EURO iSTOXX EWC 50® est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points par an.
Prix d'émission	99,62% de la valeur nominale
Période de souscription	Du 15/09/2020 au 09/12/2020
Date d'émission	15/09/2020
Dates de constatation trimestrielle	15/12/2020 (initiale) ; 15/12/2021 ; 15/03/2022 ; 15/06/2022 ; 15/09/2022 ; 15/12/2022 ; 15/03/2023 ; 15/06/2023 ; 15/09/2023 ; 15/12/2023 ; 15/03/2024 ; 17/06/2024 ; 16/09/2024 ; 16/12/2024 ; 17/03/2025 ; 16/06/2025 ; 15/09/2025 ; 15/12/2025 ; 16/03/2026 ; 15/06/2026 ; 15/09/2026 ; 15/12/2026 ; 15/03/2027 ; 15/06/2027 ; 15/09/2027 ; 15/12/2027 ; 15/03/2028 ; 15/06/2028 ; 15/09/2028 ; 15/12/2028 ; 15/03/2029 ; 15/06/2029 ; 17/09/2029 ; 17/12/2029 ; 15/03/2030 ; 17/06/2030 ; 16/09/2030 ; 16/12/2030 (finale) □□
Dates de remboursement anticipé	22/12/2021 ; 22/03/2022 ; 22/06/2022 ; 22/09/2022 ; 22/12/2022 ; 22/03/2023 ; 22/06/2023 ; 22/09/2023 ; 22/12/2023 ; 22/03/2024 ; 24/06/2024 ; 23/09/2024 ; 23/12/2024 ; 24/03/2025 ; 23/06/2025 ; 22/09/2025 ; 22/12/2025 ; 23/03/2026 ; 22/06/2026 ; 22/09/2026 ; 22/12/2026 ; 22/03/2027 ; 22/06/2027 ; 22/09/2027 ; 22/12/2027 ; 22/03/2028 ; 22/06/2028 ; 22/09/2028 ; 22/12/2028 ; 22/03/2029 ; 22/06/2029 ; 24/09/2029 ; 24/12/2029 ; 22/03/2030 ; 24/06/2030 ; 23/09/2030
Date d'échéance	23/12/2030
Lieu de cotation	Bourse de Luxembourg
Droit applicable	Droit français
Durée de l'investissement	10 ans (hors remboursement anticipé automatique).
Documentation Juridique	Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande.

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Federal Support Monétaire ESG Part P (FR0013440153) du contrat ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance AltaRendement 2020 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée de 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une date d'échéance fixée au 23/12/2030.

Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

A la date de constatation initiale, soit le 15/12/2020, on observe le niveau de clôture de l'indice EURO iSTOXX EWC 50® et on le retient comme niveau d'origine.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

Du trimestre 4 au trimestre 39, à chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, dès que le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 2,00% par trimestre écoulé depuis l'origine
(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 7,84%⁽²⁾)

Sinon, si le niveau de l'indice est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 16/12/2030), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on compare le niveau de l'indice par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale (le 15/12/2020).

Cas favorable : Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80% de son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 23/12/2030 :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 2,00% par trimestre écoulé depuis l'origine, soit un gain de 80,00%
(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 6,04%⁽²⁾)

Cas médian : Si le niveau de l'indice est inférieur à 80% de son niveau observé à la date de constatation initiale mais supérieur ou égal à 50% de ce même niveau, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 23/12/2030 :

L'intégralité du capital initial
(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut nul⁽²⁾)

Cas défavorable : Sinon, si le niveau de l'indice est inférieur à 50% de son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 23/12/2030 :

La Valeur Finale⁽³⁾ de l'indice
(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut inférieur ou égal à -6,68%⁽²⁾)

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 1 de cette annexe.

(2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

(3) La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

Principaux facteurs de risque

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Les principaux facteurs de risque sont notamment :

- **Risque de crédit** : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de marché** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité** : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.
- **Risque de perte en capital** : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant** : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

La garantie ou protection éventuelle :

Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice en cours de vie ou à l'échéance.

3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,5% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.

*hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Conditions contractuelles).

AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la date d'échéance.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture du fonds.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e) (Prénom NOM),
adhérent / souscripteur au contrat (Nom du contrat),
numéro (Numéro du contrat),
reconnais avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations clés et de la documentation commerciale du support d'investissement AltaRendement 2020 - Code ISIN FR0013527975, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
 - la nature du support et les risques y afférents,
 - les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,
 - l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée maximale de la formule d'AltaRendement 2020 est de 10 ans.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Il existe un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir du trimestre 4 au trimestre 39, si à l'une des dates de constatation trimestrielle, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
AltaRendement 2020 présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, décès, arbitrage, conversion en rente) et à l'échéance.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
L'indice EURO iSTOXX EWC 50® est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points par an, supérieur à la moyenne historique des dividendes de l'indice. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

Fait à, le / /

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »**

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 045 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).